

# PROCÈS VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire  
Mercredi 25 juin 2025**

Le mercredi 25 juin 2025 à 15h, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire du GIHP Occitanie-LR à la salle polyvalente du DITEP « Bourneville » de Montpellier sur convocation.

Monsieur Thierry BALIX, Président, remercie Monsieur Cédric LIZE, Directeur du DITEP « Bourneville » et Monsieur Fabrice CADET, Chef de Service Technique et Logistique de Bourneville.

Le Président remercie tous les invités pour leur présence en ce jour, et notamment ceux qui viennent de loin.

Le Président ouvre la séance et déclare qu'après avoir comptabilisé le nombre de personnes présentes et le nombre de personnes ayant envoyé un pouvoir, le quorum, qui doit être supérieur ou égal à 258 adhérents présents ou représentés, est atteint ; avec 273 adhérents présents ou représentés, soit un minimum de 15 % des adhérents conformément aux statuts. Le nombre d'adhérents convoqués est de 1716.

L'Assemblée Générale peut démarrer.

Il précise qu'il y a peut-être dans la salle des personnes qui ne sont pas adhérentes ou qui n'ont pas été convoquées.

Elles n'ont pas le droit statutairement de s'exprimer pendant l'assemblée générale et n'ont pas le droit de vote non plus aux délibérations qui vont suivre.

Toutefois, les personnes qui ont pu adhérer à l'association postérieurement à la convocation et qui n'ont pas donc pas été statutairement convoquées, pourront échanger avec les Administrateurs, si elles le souhaitent, une fois l'Assemblée Générale clôturée.

Le Président propose que la procédure de votes des délibérations se fasse à main levée. Il soumet ce procédé au vote.

- **Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Le Président propose la nomination des personnes en qualité de scrutateurs lors du dépouillement. Il demande si des personnes dans la salle sont volontaires.

- Fatma ABDOUN et Laura SCANDELLA sont volontaires.

Le Président demande d'approuver la nomination des scrutateurs à l'assemblée.

- **Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Le Président propose la nomination des personnes pour le dépouillement :

- Madame Léa ENA-DURAND
- Madame Hélène HELLION
- Madame Mireille SOULIER

Le Président demande à l'assemblée d'approuver ces nominations.

- **Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Thierry BALIX remercie l'assemblée et démarre l'ordre du jour en commençant par le premier point.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024**

Thierry BALIX rappelle que le procès-verbal a été adressé par voie électronique.

- Pas d'observations de la part de l'assemblée.

Il met au vote le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024 est adopté.
- **Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **3. Rapport moral et rapport d'activité de l'exercice écoulé**

- ▶ Le Président donne lecture du Rapport Moral de l'exercice 2024 et le soumet au vote de l'assemblée.  
La présentation du Rapport Moral est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (p.1à 2).
- **Décision : Le Rapport Moral 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Le Président nomme les 7 candidats qui se présentent pour siéger au sein du Conseil d'Administration :

- CLAUDIE DUBOURG (RENOUVELLEMENT)
- Valérie ESTEVE
- YVES FERRANDO
- PIERRE-YVES LONGHI (RENOUVELLEMENT)
- MONIQUE PEREZ (RENOUVELLEMENT)
- PROPARA
- Sandrine SERPENTIER-LINARES (renouvellement)

Thierry BALIX précise qu'il y a 4 postes à pourvoir pour 7 candidats. Trois candidats sont donc à rayer.

En effet si votre bulletin comporte plus de 4 candidats, il sera nul.

Il invite les candidats à se présenter.

Le Président précise que le bureau de vote sera ouvert avant les questions diverses, les membres de l'assemblée auront ainsi le temps de réfléchir avant de se prononcer.

#### ▶ **Rapport d'activité par service**

Thierry BALIX rappelle que pour une meilleure organisation, les questions relatives au rapport d'activité seront à poser au moment des questions diverses.

Le Rapport d'Activité 2024 qui a été transmis aux adhérents par voie électronique, présente de façon précise le fonctionnement et le résultat des services.

Le Président présente les éléments marquants des Dispositifs d'Aide et Accompagnement à la Mobilité. La présentation des Dispositifs d'Aide et Accompagnement à la Mobilité est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 ( page 3 à 6).

Il poursuit en présentant les activités médico-sociales : l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM), joint en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024, (page 4 à 5).

- En l'absence de Monsieur Michel DOUARD, Vice-Président, le Président présente les autres services Médico-Sociaux :
  - Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
  - Le Service Accueil de Jour Etang de Thau
  - Le Service Evaluation PCH
  - Le SAMSAH
  - Le SAVS
  - Le Suivi de personnes en famille d'accueil

La présentation du rapport d'activité des services médicaux-sociaux est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 6 à 14).

- Présentation de la Vie Associative par Madame Marie-Thérèse MORA, Administrateur.

La présentation du rapport d'activité de la Vie Associative est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 15 ).

- La parole est donnée à Monsieur Marcus ONDO-MINKO, Administrateur pour la présentation de la partie Accessibilité.
- La présentation du rapport d'activité Accessibilité est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 16 à 17).

- Madame Monique PEREZ, Secrétaire Générale, présente la Participation aux instances et autres activités militantes.

La présentation du rapport d'activité de la Participation aux instances et autres activités militantes est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 18).

- Madame Mireille SOULIER, Secrétaire Générale Adjointe, prend la parole pour présenter le GIHP National et le GRAPHES.

La présentation du rapport d'activité, GIHP National et GRAPHES est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 19).

Le Président propose de soumettre au vote le rapport d'activité.

- **Décision** : le Rapport d'Activité 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 4. Situation financière

- Le Président donne la parole à Monsieur Hervé FLACHAIRE, Trésorier Général, pour la présentation du Rapport Financier 2024.

##### a. Bilan et Compte de Résultat 2024

La présentation du bilan financier et du compte de résultat 2024 est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 20 à 23).

- Le Président donne la parole à Christophe HUGONNET, Chef de mission du Cabinet Accès Conseil.

Christophe Hugonnet, Chef de mission chez Accès-Conseil remercie le Président de l'accueillir à cette assemblée.

Il ne va pas donner de chiffres complémentaires puisque le rapport financier présenté par le trésorier général est suffisamment complet.

En tant que comptable, il a tendance à relativiser les chiffres, il faut surtout analyser la gestion, qui de manière générale est saine, équilibrée et rigoureuse.

La gestion libre est en progression grâce aux économies. Ces économies sont les résultantes d'actions différées.

Malgré un résultat négatif, les indicateurs sont plutôt bons et en amélioration. La trésorerie s'améliore, alors que les emprunts n'ont pas été réalisés et que les travaux ont été réalisés en 2024. Elle est fléchée sur des actions à venir.

Il tient à remercier l'ensemble de l'équipe du Service Comptabilité pour la qualité de leur comptabilité, qui est tenue avec une grande clarté et une grande rigueur.

#### b. Rapport du Commissaire aux Comptes

Madame Sarah MAURIN qui représente le Cabinet Expert Audit, prend la parole pour expliquer que la mission du Cabinet consiste notamment à s'assurer de la régularité et de la sincérité des données 2024 qui vont être approuvées au cours de cette assemblée et à s'assurer également de la continuité d'exploitation de l'association pour les exercices.

Dans ce cadre, il a fait un audit dans les comptes qui lui permet d'assurer, que ces comptes sont justifiés, qui sont exhaustifs, que les données correspondent bien à l'exercice concerné c'est-à-dire 2024 et que les dépenses et les actions menées sont dans le cadre de l'objet social de l'association.

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnelle applicable en France. Il estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Les comptes annuels sont certifiés au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Quant au rapport spécial, il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementaire en 2024, les conventions existantes se sont poursuivies dans les conditions normales.

Elle remercie l'assemblée pour son écoute.

Thierry BALIX soumet au vote le rapport financier 2024.

- **Décision** : Le rapport financier 2024 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

► Le Président donne lecture de la première résolution et la soumet au suffrage de l'Assemblée :

« Après avoir entendu lecture des Rapports Moral, d'Activité, Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes 2024 qui font apparaître un résultat global déficitaire de 157 342,77 €, comprenant un résultat excédentaire de 350 507,33 € pour la gestion libre des activités et un résultat déficitaire de 507 850,10 € pour la gestion encadrée des activités sous contrôle des tiers financeurs

(activités médico-sociales), et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Président et aux administrateurs. »

Thierry BALIX soumet au suffrage de l'Assemblée cette résolution :

- **Décision** : Première résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Récapitulatif de l'état des remboursements des frais des administrateurs et bénévoles : Pour l'année 2024, les frais s'élèvent à 620,94 €.

Thierry BALIX soumet au vote les frais des administrateurs et bénévoles.

- **Décision** : Les frais des administrateurs et bénévoles sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Le Président donne lecture de la deuxième résolution et la soumet au suffrage de l'Assemblée.

«L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare approuver ces conventions réglementées visées par l'article L.612-5 du Code du Commerce et l'article L.312-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles.»

- **Décision** : Deuxième résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

#### c. Affectation du résultat 2024

- Le Président donne lecture de la troisième résolution et la soumet au suffrage de l'Assemblée.

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat excédentaire de la gestion libre d'un montant de 350 507,33 € qui vient au compte report à nouveau, de manière à consolider la situation financière et accompagner le financement des projets immobiliers. »

- **Décision** : Troisième résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

#### 4. Budgets

##### a. Budget prévisionnel 2025

Monsieur Hervé FLACHAIRE, Trésorier Général présente le budget prévisionnel 2024.

La présentation du budget prévisionnel 2025 est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2024 (page 24 à 28).

- Le Président donne lecture de la quatrième résolution. et la soumet au vote de l'Assemblée.

« L'Assemblée Générale adopte le Budget Prévisionnel 2025 pour un total de charges de 20 112 900 €, à l'équilibre. »

- **Décision** : Quatrième résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions.

► Le Président donne lecture de la cinquième résolution et la soumet au suffrage de l'Assemblée.

« L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration approuve :

- l'acquisition des locaux de l'antenne de Perpignan d'une surface de 74 m<sup>2</sup>, situés en rez-de-chaussée, situés 3 Boulevard de Clairfont, Naturopôle, Bâtiment H, lot n° 5 à Toulouges (66350),

- le recours à l'emprunt auprès de la Société Générale pour un montant maximum de 102 000 € à un taux maximum de 2,87 % sur une durée de 7 ans. »

- **Décision** : Cinquième résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins un vote contre et une abstention.

► Le Président donne lecture de la sixième résolution et la soumet au suffrage de l'Assemblée.

« L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration donne une autorisation d'acquisition de Locaux sur Nîmes pour un montant maximum de 100 000 €. »

En effet, le bail du local actuel arrive à échéance au 31/10/2025 et ne pourra être renouvelé, car le propriétaire actuel récupère le local pour son propre usage.

Nous étudions donc actuellement 2 propositions d'achat d'un local sur le même site.

Cette résolution intervient en conformité avec les dispositions des statuts (article 13) qui prévoient que les acquisitions d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association et emprunts afférents sont proposés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale.

- **Décision** : Sixième résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins un vote contre et une abstention.

## 6. Rapport d'orientation

Le Président présente le Rapport d'Orientation 2025.

La présentation du Rapport d'Orientation 2025 est jointe en annexe à ce procès-verbal, dans le document Rapport d'Activité 2025 (page 29 à 30).

- **Décision** : Le Rapport d'orientation 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 7. Ouverture du vote pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

Résultats après dépouillement des bulletins de vote :

- Nombre de votants : 273
- Bulletins nuls : 3

CLAUDIE DUBOURG : 200 VOIX (élue)

Valérie ESTEVE : 35

YVES FERRANDO : 73

PIERRE-YVES LONGHI: 46

MONIQUE PEREZ : 244 (élue)

PROPARA : 236 (élu)

Sandrine SERPENTIER-LINARES : 232 (élue)

## 8. Questions diverses

- Madame SARLOUTE, Présidente de la FAF-LR remercie à titre personnel et au titre des déficients visuels, les conducteurs-accompagnateurs et les planificateurs qui font de leur mieux en ce moment avec les moyens dont ils ne disposent pas. Ils sont parfois des boucs émissaires ; ce sont les premiers interlocuteurs face aux mécontentements des adhérents. Elle fait part de sa reconnaissance parce qu'ils gardent toujours le sourire et les remercie pour leur gentillesse et leur professionnalisme.
- Elle comprend les difficultés de financement de la part de la métropole de Montpellier, mais n'est - il pas possible de trouver des financements ailleurs car si le GIHP attend trop ; les conséquences seraient encore plus graves au niveau des conducteurs et des véhicules. Elle fait part de son courrier adressé à la métropole indiquant la situation du GIHP pour ses adhérents parce que le manque de transport les prive d'activités.
- Elle fait part de son mécontentement au nom des adhérents de la FAF -LR, dont elle a la responsabilité. Ils sont donc obligés d'annuler leurs activités qui ont été réservées longtemps à l'avance. Elle rappelle que la difficulté des personnes en situation de handicap, c'est l'anticipation, et trouver une solution de remplacement à la dernière minute, c'est impossible.
- N'est-il pas possible de prévenir 48 heures avant, cela permettrait de trouver une solution de rechange, et éviterait d'annuler des billets réservés pour le théâtre ou autres activités culturelles qui pourraient être donnés à d'autres personnes.
- Le Président lui répond que malheureusement à ce jour le GIHP n'a pas trouvé d'autres sources de financement. Toutefois, la CPAM de Montpellier a alloué au GIHP une subvention de 20 000 € en 2024 pour la première fois. Le Président remercie chaleureusement la CPAM pour son soutien. Néanmoins, si ponctuellement, il était possible d'arriver à capter une aide, elle ne serait pas pérenne et elle ne pourrait pas combler le manque de financement. La solution est que la métropole de Montpellier augmente la subvention. Alors que ce service était un des fleurons dans toute la France, aujourd'hui, il est à la traîne. Les autres collectivités ont d'ailleurs augmenté leur subvention allouée aux services de leur secteur malgré leurs difficultés. Il ne comprend pas pourquoi M3M ne subventionne pas suffisamment le service malgré les nombreuses sollicitations, les rencontres. Aujourd'hui, le GIHP est toujours dans la même situation.

- Le Président indique que les transports qui ne peuvent être placés sont mis en liste d'attente. Un placement en liste d'attente équivaut à un refus. S'il y a une possibilité, le service rappelle. S'il ne rappelle pas, c'est qu'il n'y a pas de solutions (C.f le Règlement de Fonctionnement du dispositif).
- Monsieur C. Maurin utilise le GIHP très occasionnellement en fonction de son état de santé. Il est toujours surpris du montant des remboursements des transports du GIHP par la Sécurité Sociale, et fait référence aux taxis, aux VSL qui eux étaient dans la rue pour demander une augmentation. Le tarif du GIHP est à demi tarif de celui des VSL avec un service hautement supérieur. Pourquoi ne pas aller manifester afin que le GIHP soit considéré au moins à égalité avec les transporteurs tels que les VSL, les taxis et les ambulances.
- M.RAHMOUN bénéficiaire de la Ronde de Nuit fait part de ses difficultés avec un salarié, qui annule ses interventions sans prévenir.
- Le Président lui demande de se tourner vers la responsable de secteur. En effet, ce salarié depuis un an, est souvent absent et il en subit les conséquences.
- Pascal BROUSSE, Directeur Général intervient pour dire que la situation est difficile à vivre pour tout le monde ; elle a des conséquences particulièrement lourdes pour la responsable de secteur et son assistante technique qui prennent sur elles pour gérer la continuité de service et pour les intervenants à domicile qui sont obligés d'assumer à la dernière minute un remplacement. Cette situation n'est pas satisfaisante d'un point de vue social car elle a des répercussions sur les équipes et d'un point de vue fonctionnel pour les bénéficiaires.
- Mme L.GIMENEZ demande si la rencontre avec la Métropole en 2024 a porté ses fruits.
- Le Président lui confirme qu'une rencontre avec Mme Julie FRÉCHE, Vice-Présidente, déléguée au Transport, Mobilités actives a eu lieu au siège du GIHP. Les services du GIHP et la centrale de réservation lui ont été présentés. Sa réponse est que dans le contexte économique actuel, la métropole n'a pas la possibilité d'augmenter la subvention attribuée au GIHP.
- Mme L. GIMENEZ rappelle que l'objectif du GIHP est le transport des personnes à mobilité réduite. Elle pense qu'au lieu de prévoir des achats de locaux, il serait mieux de gérer différemment le service Transport.
- Le Président lui répond que ce n'est pas la métropole de Montpellier qui paye les locaux et les différents projets immobiliers. Il rappelle que les locaux de Toulouges concernent les financements du dispositif Mobilité de Perpignan Méditerranée Métropole. La gestion des différents dispositifs est bien cloisonnée. Les difficultés du financement de M3M sont indépendantes des achats de locaux, qui apportent du positif et des économies par ailleurs
- Mme L.GIMENEZ demande si la gestion de cette argent peut être utilisé pour le service M3M?
- Le Président lui répond que ce ne sont pas les mêmes budgets.
- Le Directeur Général ajoute que lorsque le GIHP achète des locaux sur un secteur, le sujet est évoqué avec la collectivité du secteur, puis il y a une demande pour obtenir des financements.  
Sur Perpignan, le sujet de l'achat a été évoqué avec la collectivité. L'achat de locaux permet une économie de fonctionnement durable. Chaque collectivité doit payer les actions menées sur son territoire.

- Monsieur S. BERNAT remercie tout le personnel du GIHP, les administrateurs du Conseil d'Administration et la direction pour tous leurs projets et réalisations.
- Monsieur Michel MICHELLAND propose de procéder l'année prochaine au vote des résolutions et à l'élection des membres du Conseil d'Administration par le biais du vote électronique. Il est très surpris, voire en colère, de constater que depuis 4 à 5 ans, le manque de financement de la part de la métropole de Montpellier est toujours à l'ordre du jour. Il ne comprend pas pourquoi elle ne réagit pas, pourquoi est-ce si compliqué pour eux. En effet, la métropole en mis en place les trams et les bus, mais l'accessibilité n'est pas au rendez-vous. Cela n'est pas suffisant, car dès que les personnes en situation de handicap visuel ou moteur sortent du bus ou du tram, il y a une rupture dans la chaîne de déplacement, elles ne peuvent plus se déplacer dans la métropole. D'où l'intérêt et le besoin de prendre le GIHP. La métropole doit faire un effort sur l'accessibilité universelle.
- Thierry BALIX lui répond que le GIHP a fait le maximum auprès de la métropole : des échanges par courriers, par emails, des rencontres sur site. Aucun retour positif. Les trams et bus ne vont résoudre le déplacement des personnes en situation de handicap. Il indique que des adhérents veulent se mobiliser pour se faire entendre.
- M.ARTUSO fait part de ses difficultés avec le bus car à plusieurs reprises, la rampe ne fonctionne pas et il doit attendre le passage du bus suivant sans garantie d'être pris en charge.

S'ensuit des échanges multiples sur les besoins et des demandes à faire vis à vis de la Mairie et de la Métropole de Montpellier.

- ➔ Les adhérents ont exprimé le besoin de bénéficier d'un mode de transport accompagné, spécifiquement adapté à leur situation de handicap, en alternative aux transports en commun accessibles.

En effet, leur niveau de dépendance élevé ne leur permet pas, dans la majorité des cas, de recourir aux transports publics, même lorsqu'ils sont aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Tous reconnaissent l'importance des transports en commun accessibles, essentiels pour favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Toutefois, pour une partie des personnes en situation de handicap et en grande dépendance – un bus ou un tramway, bien que techniquement accessibles, ne constitue pas une solution adaptée à leurs besoins spécifiques. C'est pourquoi un dispositif tel que celui porté par le GIHP demeure indispensable. Il permet un accompagnement personnalisé et répondant aux conditions essentielle pour garantir une véritable participation à la vie citoyenne.

L'Assemblée des adhérents demande ainsi qu'une augmentation de la subvention soit actée dès 2025, afin de retrouver le niveau de moyens opérationnels dont disposait le dispositif en 2021, avant que l'offre de service ne soit réduite.

Le dispositif de transport adapté sur la Métropole de Montpellier a longtemps été exemplaire, reconnu à la fois par les usagers et au-delà, comme un symbole fort de l'engagement de la ville en faveur de l'inclusion.

Aujourd'hui, force est de constater que cette reconnaissance n'est plus d'actualité en raison d'une dégradation préoccupante du service.

Mais au-delà de l'image, ce sont les conditions de vie quotidiennes des personnes concernées qui sont en jeu — et c'est cela qui les interpelle et les mobilise.

Le dispositif de transport adapté sur la Métropole de Montpellier a été pionnier, reconnu comme une référence sur le plan national et phare tant pour la population en situation de handicap que pour le rayonnement de la ville de Montpellier.

A la suite des différents échanges, constats et attentes des adhérents et demandes d'action par rapport à la Métropole de Montpellier, le Président propose à l'assemblée une motion reprenant les idées précédemment évoquées pour demander une augmentation de la subvention dès 2025 pour revenir au niveau des moyens opérationnels du dispositif existants en 2021, avant réduction de l'offre de service.

→ **Décision** : La motion est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Après les questions diverses, le Président demande à chacun des permanents présents de venir en tribune et se présenter. Applaudissement chaleureux de la part de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 à 17h45. Il remercie les membres de l'assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié et le cocktail dînatoire.

Thierry BALIX  
Président



Monique PEREZ  
Secrétaire Générale

